

recrue, la voyant sans maison et sans asile, pendant la rigueur de l'hiver, dont elle allait faire la première expérience. Le magasin, que ses gens construisaient à Québec, devait servir pour conserver les provisions et les effets qu'il venait d'amener de France, et la maison qu'on avait commencé à élever était trop peu considérable, et faite d'ailleurs trop à la hâte, pour loger et mettre à l'abri du froid plus de quarante personnes, qu'il avait avec lui. Mais la divine Providence le tira bientôt de cet embarras, de la manière du monde la plus inattendue et la plus étonnante.

XX.

M. de Puisieux demande d'être Associé à l'œuvre de Montréal.

En descendant le fleuve Saint-Laurent, pour retourner à Québec, il s'arrêta, à une journée de ce poste, dans le lieu appelé Sainte-Foy, situé sur le fleuve, où demeurait alors ce vieillard vénérable, dont nous avons parlé, M. Pierre de Puisieux (*), sieur de Montrenault. Un homme si zélé pour la formation de la colonie française, en Canada, devait être très-désireux de connaître les projets de M. de Maisonneuve, nouvellement arrivé avec sa recrue ; aussi l'interrogea-t-il fort au long, sur la Compagnie de Montréal, et sur le dessein qu'elle se proposait. Il demeura si satisfait de tout ce qu'il en apprit, qu'il désira vivement d'en faire partie lui-même, et pressa vivement M. de Maisonneuve de vouloir bien l'y associer, protestant qu'il se consacrerait personnellement à une si sainte œuvre, et donna à l'instant sa maison de Sainte-Foy, ainsi que celle de Saint-Michel, avec tout ce qu'il avait de meubles et de bestiaux. Il ajouta que, pendant l'hiver, une partie des hommes de la nouvelle recrue, pourrait construire des barques à Sainte-Foy, où se trouvaient beaucoup de chênes ; tandis que le reste travaillerait à la menuiserie, dans sa maison de Saint-Michel, et préparerait tout ce qui serait nécessaire à la nouvelle colonie, en sorte que, lorsque le printemps serait venu, on mettrait dans les barques tout ce qu'on aurait ainsi préparé, et qu'on irait ensuite s'établir à Montréal.

(*) Champlain parle d'un M. de Puisieux, secrétaire des commandements du roi, qui lui écrivit en 1621, pour lui faire savoir qu'on lui envoyait des armes. Quoique Champlain ait écrit *Puisieux*, au lieu de *Puisseaux*, nous n'oserions pas assurer que cette différence seule dût montrer qu'il s'agissait ici d'un autre personnage, attendu que Champlain n'est guère sévère dans l'orthographe des noms, les écrivant tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. Ainsi, lorsqu'il parle des frères *Kerth*, il écrit indifféremment *Quer*, *Guer*, *Kerth*. En nommant son beau-frère, il l'appela tantôt *Boullé*, tantôt *Boullay*, puis *Boulay*, enfin *Boulé*. Après avoir désigné le P. *Noyrot*, Jésuite, sous ce nom, il l'appelle *Norot* ; et il en use avec la même liberté, en écrivant plusieurs noms propres. On pourrait donc supposer que, par de Puisieux, il aura désigné M. de Puisieux, comme nous voyons que dans un acte de Tronquet, notaire à Québec, du 13 septembre 1644, il est nommé Pierre de Puisieux, et par la mère de l'Incarnation *Piseaux*, comme aussi par M. Dollier de Casson, qui, après avoir écrit *Puizeaux*, a mis de sa main *Piseaux*.